



GEF/C.41/08/Rev.1
17 octobre 2011

Réunion du Conseil du FEM
8-10 novembre 2011
Washington

Point 13 de l'ordre du jour

**Programme de travail
soumis à l'approbation du Conseil du FEM**

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.41/08/Rev.1, intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, le Conseil approuve un programme de travail composé de 40 projets indépendants et 9 programmes, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 24 novembre 2011. Quatre projets rattachés à des programmes ont aussi été soumis à l'approbation du Conseil.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 516,40 millions de dollars. Il correspond aux financements des projets et aux allocations pour frais des Entités d'exécution. Le programme de travail approuvé se compose des fiches d'identité de projets (FIP) et des descriptifs de programmes (DP) suivants :

[Liste des FIP et des DP]

[S'agissant des projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent un projet de texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

(Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen)*

S'agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d'elles i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) pourra être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Entité d'exécution. Toutefois, le texte définitif des descriptifs de projet devra reprendre et refléter pleinement les observations du Conseil et du STAP sur le programme de travail, et la DG devra confirmer que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant des FIP se rattachant à des programmes inscrits au programme de travail, le texte définitif des descriptifs de projet sera placé sur le site web du FEM pendant quatre semaines avant de pouvoir être agréé par la DG.

(Liste des FIP se rattachant à des programmes)

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre du programme de travail, le texte définitif du descriptif de projet sera placé sur le site web du FEM pour information, après agrément de la DG. Si la DG juge que la portée et la conception du projet ont beaucoup changé depuis l'approbation de la FIP, le texte définitif du descriptif concerné sera placé sur le web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant de pouvoir être agréé.

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner certains projets avant leur agrément par la DG.*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme de travail soumis au Conseil du FEM est composé de 40 projets indépendants et 9 programmes. Le montant total des ressources demandées pour ce programme de travail est de 516,40 millions de dollars, y compris les allocations pour frais des Entités d'exécution.
2. L'exercice 12 démarre avec la présentation au Conseil du quatrième programme de travail pour FEM-5, l'un des plus importants jamais soumis. Il atteint plus d'un demi-milliard de dollars, soit deux fois en moyenne le montant des programmes présentés pendant FEM-4. Ce résultat tient à l'absence de retard dans le versement des contributions des bailleurs de fonds et à la dynamique de dialogue avec nos partenaires pour préparer les projets/programmes de la période à venir.
3. C'est la quatrième fois de suite que le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) s'applique aux allocations nationales.
4. Si le programme de travail est approuvé en l'état, 99 pays du monde entier en seront bénéficiaires, un chiffre record pour un seul programme.
5. Les projets/programmes proposés seront financés selon le principe du surcoût, calculé à partir de scénarios de référence crédibles et solides, s'inscrivant dans le droit fil des politiques, stratégies et programmes nationaux. C'est le fruit de l'importance que le FEM attache au rôle moteur des pays et à l'obligation de préparer des matrices de résultats robustes à l'appui des demandes de financement — un résultat en partie dû à la série de réformes entreprises ces dernières années. La prise en charge du surcoût par le FEM a ainsi permis d'atteindre un ratio de cofinancement inégalé : USD 1 : 8,7 contre USD 1 : 4 pendant FEM-4.
6. Le taux de cofinancement des projets/programmes par les Entités d'exécution a considérablement augmenté, passant de 19,86 % pendant l'exercice 10 à un niveau record de 55,58 % pour ce seul programme de travail. Cela signifie que le concept de l'approche-programme a aussi trouvé sa place dans les programmes des Entités d'exécution, qui pourraient également avoir repris à leur compte les objectifs de l'institution en matière de protection de l'environnement mondial.
7. Les allocations pour frais aux Entités d'exécution représentaient 10 % du montant des aides financières accordées par l'institution à la fin de FEM-4 (exercice 10). Dans le programme de travail présenté, ce pourcentage a pu être ramené à 8,7 % du fait de plusieurs financements relevant de l'approche-programme et d'un projet rattaché au Programme de microfinancements de FEM-5, pour lesquels le taux de l'allocation est plus faible, comme le prévoit la politique du FEM en la matière.
8. Suite à la décision du Secrétariat du FEM d'examiner plus en détail les coûts de gestion des projets des organismes d'exécution locaux lorsque l'allocation demandée dépasse 5 % de l'aide accordée par le FEM, ces coûts ont été ramenés à 5,26 % dans le présent programme de travail ; ils étaient de 7,47 % pendant l'exercice 10.

9. Si ce programme de travail est approuvé, le taux de décaissement des ressources inscrites aux budgets des trois principaux domaines d'intervention s'établira à 25,07 % pour la diversité biologique, 19,34 % pour les changements climatiques et 26,97 % pour la dégradation des sols.
10. La recherche de synergies entre les domaines d'intervention et entre les partenaires du FEM occupe une place de plus en plus grande, comme l'illustre l'existence de 21 projets intersectoriels dans le programme de travail et la participation de plusieurs Entités d'exécution du FEM à quatre des projets/programmes proposés.
11. Les synergies observées dans le programme de travail ne se limitent pas aux domaines d'intervention. Elles caractérisent aussi quatre initiatives financées à partir de plusieurs sources internes, qui font intervenir la Caisse du FEM, le Fonds spécial et/ou le Fonds pour les PMA. (Les composantes financées par le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA seront soumises au Conseil de ces Fonds en novembre 2011.)
12. Il ressort aussi du programme de travail que les activités à vocation nationale et/ou régionale ont tendance à augmenter. Les neuf programmes proposés sont à caractère national (Chine, Fédération de Russie), régional (écosystèmes de désert) et mondial (gestion durable des ressources halieutiques).
13. Enfin, ce programme de travail comporte trois projets mondiaux indépendants — deux sur la biodiversité et le troisième sur le changement climatique — dont le but est d'aider 60 pays faisant partie des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) à établir les rapports exigés aux termes de la CDB et la CCNUCC.